



*Les temps changent: le Conservatoire de Lausanne, rue de la Grotte, est désormais le centre névralgique d'une institution de type universitaire, répartie sur quatre sites, et dédiée à la transmission des savoirs en musique classique et en jazz, contrepoint à son homologue la Haute École de Musique genevoise.*

## *Conservatoires romands*

# LA RÉVOLUTION « HEM »

**D**EPUIS DES DÉCENNIES, LES CONSERVATOIRES ROMANDS CONSACRENT DES MOYENS IMPORTANTS À LA FORMATION DES JEUNES MUSICIENS PROFESSIONNELS; bien que louables, ces efforts sont restés longtemps dispersés, soutenus qu'ils étaient essentiellement par les cantons, aidés le cas échéant par les villes. Souvent de grande qualité, l'offre de cours n'évitait pas une certaine redondance, avec pas moins de six conservatoires professionnels sur l'ensemble de la Suisse romande: un luxe difficile à maintenir à long terme pour une région qui ne comptait alors guère plus d'un million et demi d'habitants! Plus grave, la reconnaissance des titres délivrés posait problème: en l'absence de convention fédérale, les conservatoires étaient contraints à statuer de cas en cas; malgré certains progrès réalisés à l'approche de l'an 2000, il n'était pas rare que des études entamées à Neuchâtel doivent être recommencées à zéro en arrivant à Lausanne ou à Fribourg. Un règlement global, une homogénéisation au niveau national devenaient urgents. Enfin, au-delà de cette reconnaissance, c'est à une participation financière de la Confédération que pensaient dès cet instant les différents intervenants. Tels sont les ingrédients qui, dès l'origine, entraient dans la composition de ces fameuses «Hautes Écoles de Musique», dont il est question depuis plus de dix ans maintenant. Après d'après négociations, la chose était

à peine en place lorsque vint s'ajouter la non moins célèbre «déclaration de Bologne», portant sur la reconnaissance internationale des titres d'éducation supérieure. Deux phénomènes en soi indépendants, mais qui, par un hasard du calendrier, se sont enchaînés, dans le cas particulier de la musique. De sorte que nos conservatoires sont passés sans intermédiaire d'une reconnaissance cantonale à une reconnaissance internationale, comme un corps qui serait passé de l'état solide à l'état gazeux sans passer par l'état liquide – un processus connu par les chimistes sous le terme de «sublimation». Faut-il voir dans un tel vocable un signe de bon augure pour nos écoles de musique, appelées désormais à se surpasser? Au-delà du jeu de mots, la situation actuelle a de quoi ravir et couper le souffle à bien des égards

### Historique: les Hautes Écoles Spécialisées («HES»)

Le premier problème, pour un règlement global de la question de la reconnaissance des titres, était de savoir à quoi rattacher les écoles de musique: dans le contexte suisse, connu comme «système dual», il existe deux filières différentes de formation, tous domaines confondus: la première passe par un apprentissage en entreprise, complété ultérieurement selon les cas par une maturité professionnelle, puis par une formation dans une école technique, débouchant

sur un diplôme d'ingénieur; précédemment appelées « *Technicum* » ou « ETS » (École Technique Supérieure), ces écoles d'ingénieurs issus de la maturité professionnelle portent désormais le titre de « Haute École Spécialisée » (HES). L'autre voie est celle qui, de la maturité gymnasiale ou du baccalauréat, accède à l'Université ou aux deux hautes écoles nationales de sciences, dites « Écoles Polytechniques Fédérales » (à Lausanne et à Zurich). Comme on le voit, les écoles d'art n'entrent dans aucune de ces deux catégories: elles dispensent certes un enseignement théorique (dans le cas des Conservatoires: histoire de la musique, écriture, analyse...), mais reposent essentiellement sur la transmission d'un savoir pratique (l'interprétation musicale), qui n'est pas de nature intellectuelle et théorique. À défaut de pouvoir créer une troisième catégorie pour elles, il a fallu trouver à laquelle des deux filières il était plus opportun de les rattacher – un exercice qui n'a rien de facile; et de fait, plusieurs tentatives ont été nécessaires avant d'aboutir à un résultat concret.

Premier acte: lorsque les écoles techniques se mirent en réseau, au cours des années 1990, l'idée a germé d'y rattacher le domaine des arts. Parmi les directeurs de conservatoires romands actuellement en fonction, seul le genevois Philippe Dinkel était déjà aux affaires à cette époque; il se trouve donc seul à avoir suivi l'ensemble du processus; reconnaissant qu'il n'aurait jamais imaginé que la chose prît autant de temps, il n'avait pas pensé non plus que le résultat final inclurait la reconnaissance internationale des titres, une plus-value considérable à ses yeux. Cela étant, la première mouture du pro-

jet, vers la fin des années 1990, prévoyait (de manière ambitieuse) la mise en réseau de toutes les écoles d'art au niveau romand, y compris les écoles de beaux-arts et d'art dramatique; pilotée par le Valaisan Jean-Jacques Zuber, sur mandat des conseillers d'État romands en charge de l'instruction publique (CDIP), cette première tentative se brisa toutefois sur des difficultés d'ordre politique.

Dans les années suivantes, une deuxième version un peu différente devait voir le jour; elle prévoyait le rattachement des Conservatoires de Fribourg et de Neuchâtel à la Haute École de Musique bernoise; l'idée était alors de créer une région « *Mittelland* » forte, à laquelle aurait fait écho une entité lémanique de poids égal, constituée par les Conservatoires de Genève, Lausanne, et Sion; à ce stade, la musique et les autres arts avaient déjà été dissociés. Ce qui n'empêcha pas le projet, une fois finalisé, d'être archivé dans un tiroir d'où il ne devait plus jamais ressortir. Fin du deuxième acte.

La troisième tentative aura été la bonne: en 2005, la Confédération statue définitivement sur le sort des arts, qui feront désormais partie de l'offre de formation « HES ». Dès lors, la machine ne devait plus s'arrêter: alors que la première Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (« HES-SO ») avait vu le jour en 1998, pour les domaines de l'ingénierie et de l'économie, et une deuxième HES en 2002, pour la santé et le social, une troisième HES, dévolue aux arts, fut alors mise en chantier; la Confédération ayant balayé les candidatures individuelles des Conservatoires de Sion, Fribourg et Neuchâtel, ces der-

niers ne pouvaient trouver leur salut qu'en plaçant leurs classes professionnelles sous la tutelle de Lausanne ou de Genève. C'est dès lors un appareil juridique et politique complexe qui se mit en place – ce qui n'évita pas des réactions émotionnelles très fortes, notamment en rapport avec la restructuration de l'enseignement de l'art dramatique (voir p. 26). Néanmoins, le sentiment dominant, à ce stade, tenait plutôt du soulagement, la situation d'attente étant devenue à la longue insupportable, selon Philippe Dinkel. Ce dernier estime que le gros œuvre est maintenant achevé, et qu'il va enfin être possible d'exploiter ce nouvel outil; un édifice qui, à la vérité, ne manque pas d'impressionner.

### La déclaration de Bologne

À cette première restructuration au niveau national (le « processus HES ») est ensuite venue s'ajouter une deuxième couche de réformes, tout aussi complexes, liées à ce qu'il est convenu d'appeler « la déclaration de Bologne »; c'est dans cette ville en effet que fut signée en 1999, par les ministres de plusieurs pays européens, une convention visant à l'harmonisation des études supérieures dans l'Union Européenne. L'idée fondamentale était d'obtenir une meilleure reconnaissance internationale des titres, afin de faciliter l'insertion des jeunes Européens dans le monde professionnel; la multiplicité des formes de cursus et des appellations des titres universitaires est en effet depuis longtemps un obstacle à la libre circulation des travailleurs, spécialement de ceux d'entre eux qui, étant le mieux formés, sont

aussi les plus demandés. Cette harmonisation a pris pour modèle le système anglo-saxon, divisé en trois cycles: un premier cycle d'études universitaires de trois ans débouche sur un « *bachelor* », titre dit « professionnalisant », car il doit permettre directement l'insertion dans le monde du travail; un deuxième cycle, de deux ans, débouche sur une spécialisation, dite « *master* »; enfin, le troisième cycle, celui du doctorat, concerne essentiellement la recherche.

Aussi louable qu'il soit, le système de Bologne butte dans la pratique sur un certain nombre de difficultés. Il s'agit tout d'abord bien sûr de la durée des études, qui n'est pas la même partout. Concrètement, chaque pays est libre de décider de la manière dont il adapte à son propre cas le cadre général prévu par la déclaration de Bologne, le but fixé étant de parvenir à une homogénéisation au niveau européen en 2010. D'autre part, pour faciliter la mobilité des étudiants, une méthode de validation complexe a été mise au point: chaque enseignement suivi ou examen réussi donnant lieu à l'octroi de points, ou « crédits », dont l'accumulation débouche, au terme d'une pondération subtile, sur l'obtention du titre; ce processus entraîne évidemment des complications administratives importantes. Malgré cela, outre l'Union Européenne, de nombreux pays ont adhéré à cette déclaration de Bologne; parmi lesquels bien sûr, la Suisse. Les avantages, à terme, seront en effet considérables, en particulier en termes de reconnaissance internationale des titres.

Pour ce qui concerne le cas des écoles de musique, le bénéfice potentiel de

l'opération est encore plus important, puisqu'elle implique une reconnaissance de leur statut universitaire. En effet, bien que cela fasse grincer quelque peu les dents à certains, il n'est pas prévu dans les textes de faire une distinction entre les *bachelors* décernés par une HES et ceux délivrés par une université ou une école polytechnique fédérale. Sur les panneaux signalétiques, HES est d'ailleurs traduit en anglais par « *University of applied sciences* », autrement dit « Université des sciences appliquées ». Cela étant, le système anglo-saxon ne se laisse pas facilement dompter et appliquer aux traditions des différents pays. Dans le cas particulier de la Suisse, et pour la musique, un premier diplôme « professionnalisant » après trois ans a paru à tous les acteurs de la branche comme irréaliste. Au terme de rudes négociations, les Conservatoires sont finalement parvenus à obtenir de la Confédération des concessions importantes ; ainsi, le *bachelor*, s'il est un premier pallier dans l'acquisition des compétences, ne sera pas considéré comme « professionnalisant » ; un perfectionnement de deux ans mène ensuite jusqu'au *master*, premier titre « professionnalisant », fixant la durée normale des études à cinq ans, ce qui correspond à un degré intermédiaire entre les deux titres précédemment délivrés : d'une part le diplôme d'enseignement (quatre ans), et d'autre part la virtuosité (six ou sept ans).

Mais il y a plus : car les musiciens ont même trouvé des arguments suffisants pour arracher à la Confédération un « second *master* », réalisé à la suite du premier, ce qui porte la durée totale du cursus à six ans et demi, soit l'équivalent

de la formation complète selon l'ancien système. Conscients d'avoir obtenu à cet égard des conditions favorables (il s'agit même, sans doute, d'une anomalie selon l'esprit du système), les responsables des conservatoires rappellent que le double *master* n'est pas destiné à chacun, et qu'une orientation appropriée doit être définie dans le cas de chaque élève ; ainsi, il existe (entre autres) des *masters* de soliste, d'instrumentiste d'orchestre ou d'enseignant ; certains élèves auront les capacités de s'attaquer directement au *master* de soliste, le plus exigeant en termes de technique instrumentale ; d'autres préféreront commencer par un *master* d'enseignement, se réservant la possibilité de poursuivre plus tard en direction du *master* de soliste, voire de se perfectionner à l'étranger ; il se peut aussi qu'un étudiant déjà au bénéfice d'un *master* de soliste décide dans un deuxième temps de se tourner vers l'enseignement ; la succession de ces *masters* reste souple.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'état actuel de la situation. Les Hautes Écoles de Musique romandes ont décerné en 2008 leurs premiers *bachelors* ; d'autre part, une demande d'accréditation pour délivrer des *masters* est en passe d'être finalisée et déposée, début 2010, alors que les premières volées de *masters* arrivent à échéance en été 2010 justement : comme on le voit, on n'a pas tout à fait terminé de travailler dans l'urgence ; affaire à suivre donc !

Reste encore posée la question du troisième cycle, correspondant au doctorat. Selon Pierre Wavre, directeur du Conservatoire de Lausanne, la question se posera tôt ou tard pour les HEM. Son

homologue genevois Philippe Dinkel, de son côté, ne croit pas que ce soit là un but en soi; il ne serait pas constructif, selon lui, d'imiter les travers du système américain, qui attribue parfois pompeusement à des compilations plus ou moins bien faites le titre de « PhD » – c'est-à-dire de thèse de doctorat. Mieux vaut, selon lui, mettre en valeur les collaborations (qui existent déjà) avec les Universités.

### La « masse critique »

Depuis les origines, vers la fin des années 1990, le concept de « masse critique » a été sans cesse rappelé par les autorités de tutelle. Difficile, voire impossible pour une petite école, comprenant quelques dizaines d'étudiants professionnels, d'exister au niveau international, dans un contexte où l'on subit à longueur d'année la concurrence des plus grands conservatoires. Mis à part Genève peut-être, aucun des conservatoires romands de 2005 n'aurait pu prétendre posséder déjà cette masse critique. C'est ce qui a poussé Fribourg et Sion à se rapprocher de Lausanne; de la même façon, Neuchâtel a fusionné avec Genève, donnant ainsi naissance à deux entités relativement équilibrées (Genève et Lausanne), pour un quota total de 1'100 élèves qui avait été fixé d'emblée par les autorités fédérales. Celles-ci, jusqu'au bout, ont martelé qu'elles ne toléreraient pas plus de deux HEM dans l'espace romand, une attitude sans doute salutaire pour une meilleure concentration des forces. Concrètement, les classes professionnelles de Fribourg, Sion et Neuchâtel ont été détachées de leurs institutions

d'origine, pour être rattachées administrativement aux HEM de Lausanne et de Genève respectivement. Aux 500 élèves de Genève viennent donc s'ajouter les 100 unités de Neuchâtel; et aux 300 de Lausanne, les 70 de Fribourg, 60 de Sion et 60 de l'école de jazz lausannoise (voir p. 26). Une fusion générale, englobant Lausanne et Genève sous un même toit, aurait sans doute mieux répondu aux vœux de l'autorité fédérale; la situation actuelle est sans doute un compromis – en attendant éventuellement que la philosophie dominante change, et qu'on s'intéresse à nouveau, peut-être, au concept de décentralisation! Mais voyons d'un peu plus près de quoi se composent ces différentes entités.

### Genève

En nombre et en qualité, l'offre genevoise n'a que peu changé avec le passage aux HEM. En effet, il existait déjà à Genève plusieurs écoles de musique reconnues officiellement par le Canton: le Conservatoire de Musique de Genève (dit « Place-Neuve »), le Conservatoire Populaire et l'Institut Jaques-Dalcroze. Le Conservatoire Populaire s'était fait une spécialité de la musique ancienne, son « Centre de Musique Ancienne » (CMA) étant même devenu au fil des ans le deuxième institut le plus réputé en Suisse dans ce domaine, le premier n'étant autre que la fameuse *Schola Cantorum* de Bâle, leader au niveau mondial! Détaché du Conservatoire Populaire, ce « CMA » fut donc réuni aux classes professionnelles de la Place-Neuve; il en fut de même pour les enseignements professionnels de l'Institut

Dalcroze. Les classes non professionnelles et préprofessionnelles de Place-Neuve continuent quant à elles leur mission, reprenant à leur compte l'appellation de « Conservatoire de Musique de Genève ». Enfin, un « centre d'informatic musicale et d'électro-acoustique » a été créé, constituant le pendant de ce qui se fait dans ce domaine notamment à la *Hochschule der Künste* de Zurich, qui y a investi des moyens importants. Ainsi complété, l'organigramme de la Haute École genevoise ne manque pas d'attraits ; son domaine d'excellence traditionnel (chant soliste, instruments, direction, écriture), se voit idéalement complété, dans le sens de la musique ancienne aussi bien que de la création contemporaine. Cette offre large et cohérente est encore arrondie par une collaboration avec l'Université de Genève déjà rodée depuis de longues années.

Si la HEM genevoise a hérité dans un deuxième temps des classes professionnelles neuchâteloises, alors en grand péril, elle a en revanche enregistré une perte conséquente : ses classes professionnelles d'art dramatique ont en effet été purement et simplement fermées (au moment même où étaient également fermées les classes d'art dramatique du Conservatoire de Lausanne), un centre de formation romand étant simultanément ouvert à Lausanne, sous le nom de « Manufacture », une entité indépendante financée par les cantons romands (cette « Manufacture », aux côtés de la HEM genevoise et de la HEM vaudoise, constitue une des trois composantes du domaine « musique et arts de la scène » de la HES-SO). Un sacrifice qui aura été vécu par certains comme un trauma-

tisme ; comme on le voit donc, malgré sa tradition, sa réputation et sa taille, qui étaient pratiquement suffisantes pour passer directement au niveau « HEM », le Conservatoire de Genève n'a pas lui non plus échappé à une restructuration importante ; un autre avantage est à signaler du côté du statut du personnel HEM, désormais intégré à l'État de Genève – ce qui, en termes de prestige et de revenu, constitue une amélioration sensible. Dans ce cadre, l'apport financier de la Confédération (à hauteur d'un tiers du budget global) aura été très bienvenu, facilitant la mise à niveau des salaires, et permettant de mettre en place de nouvelles missions attendues des HES, notamment pour ce qui concerne la recherche.

### Lausanne

La métamorphose la plus importante est toutefois celle de la HEM lausannoise, qui, à la faveur de l'opération, a pratiquement doublé de taille ! Outre les classes professionnelles de Fribourg et de Sion (en 2008), cette dernière a en effet hérité dès 2006 des étudiants professionnels de l'École de Jazz et Musiques Actuelles de Lausanne (EJMA) : cette dernière n'ayant pas obtenu de reconnaissance « HEM », le Canton de Vaud prit l'initiative de solliciter la création d'un département professionnel de jazz par le Conservatoire de Lausanne – département au sein duquel seule une partie du personnel licencié de l'EJMA devait retrouver une place ; l'opération, douloureuse, fut néanmoins positive si l'on en croit l'évolution du niveau général. Cette spécialité « jazz » permet à

Lausanne de se profiler de manière originale, faisant en quelque sorte contrepoids à Genève, qui dispose pour sa part d'une spécificité essentielle avec son département de musique ancienne.

Pour la HEM de Lausanne, l'apport des trois nouvelles entités (Fribourg, Sion et jazz) est capital: il lui permet d'accéder à la fameuse « masse critique », et même d'acquérir une taille à même de contrebalancer le poids de Genève; sans doute la collaboration des deux entités sera-t-elle facilitée par le fait qu'elles se parlent désormais d'égale à égale. Leurs profils, par ailleurs, sont largement complémentaires; une complémentarité qui a été voulue, négociée, dans la douleur même, Lausanne ayant renoncé au final à ses classes de composition et de direction. Quant à la présence des musiques actuelles à Lausanne, elle crée une opportunité tout à fait nouvelle; longtemps ostracisées, ces dernières ont regagné quelque peu en crédibilité au cours des dernières années, à la faveur d'un éclectisme nouveau; la comédie musicale « *Les Misérables* », créée à Lausanne en septembre 2009 avec le concours de la HEM, est un premier signe dans cette direction, même si le public reste encore frileux (voir l'article page 38). Enfin, du point de vue qualitatif également, les sites rattachés de Sion et Fribourg renforcent l'attractivité de la HEM vaudoise, comme on le verra plus loin.

### Neuchâtel

Assurément, le site de Neuchâtel, aujourd'hui intégré à la HEM genevoise, revient de loin! Par trois fois au cours des années passées, le Grand Conseil

neuchâtelois est revenu sur une décision du Conseil d'État (du jamais vu!), qui se proposait purement et simplement d'abandonner l'enseignement professionnel de la musique sur l'ensemble du Canton. L'institution avait aussi été fragilisée par une longue guerre fratricide entre les Conservatoires de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, la situation est clarifiée; comme le relève René Michon, directeur du site HEM de Neuchâtel, après avoir traversé une période aussi difficile, les acteurs étaient sans doute mieux préparés aux nécessaires concessions que leurs homologues de Fribourg, voire de Sion. Concrètement, avec le passage sous l'égide genevoise, l'enseignement professionnel est dispensé uniquement en ville de Neuchâtel, le conservatoire de La Chaux-de-Fonds continuant l'enseignement non professionnel; une telle issue ne peut évidemment aller sans déceptions; la plupart des acteurs toutefois sont conscients que le pire a été évité; avec la suppression de l'enseignement professionnel, en effet, les plus grandes inquiétudes étaient à nourrir pour l'animation de la vie culturelle locale; enseignants et étudiants professionnels y prennent en effet une part essentielle; un tel démantèlement aurait eu pour conséquence de fragiliser l'ensemble de la musique dans tout le Canton; or ce dernier, malgré sa taille modeste, possède sous ce rapport d'indéniables atouts, notamment pour ce qui concerne la musique contemporaine; il ne faut pas oublier que La Chaux-de-Fonds, ville dont est originaire Le Corbusier, est un bastion de la création au niveau national. La HEM de Genève a donc été amenée à réduire ses propres

effectifs pour intégrer les 100 élèves attribués au site neuchâtelois; et au printemps 2009 a eu lieu le premier recrutement commun, dont le résultat fut d'accroître spectaculairement le nombre d'étudiants français à Neuchâtel.

En prenant sous son aile le département professionnel neuchâtelois, la HEM genevoise agissait certes par solidarité, mais aussi dans son intérêt bien compris. Il est en effet exigé des HEM qu'elles soient insérées dans le tissu local; or, de ce point de vue-là, Genève peut aussi profiter de Neuchâtel; il lui est désormais facile, par exemple, de placer ses concerts dans un endroit aussi prestigieux que la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds, où la manifestation aura plus d'impact et de visibilité qu'à Genève, dont le paysage culturel est plus saturé; de même, des collaborations avec le Nouvel Ensemble Contemporain, ou avec les Jardins Musicaux de Cernier, ouvrent de belles perspectives. Bref, véritablement miraculé, le site de Neuchâtel entend désormais tourner définitivement une page difficile, et aborde son avenir avec enthousiasme, d'autant plus qu'il vient d'être relogé dans des bâtiments flambant neufs (voir p. 32); aspiré vers le haut par la collaboration avec Genève, le niveau musical paraît en tout cas des plus prometteurs, la visibilité internationale est spectaculairement accrue; de quoi pousser un large ouf de soulagement!

### Sion

Longtemps placé sous le signe du maître Tibor Varga, le site de Sion n'a pas connu autant de difficultés que Neuchâtel; il doit cette situation favorable à l'investis-

sement des autorités politiques qui – au contraire de ce qui s'est passé à Neuchâtel – est allé croissant au cours des dernières années. Il n'en reste pas moins que, après la disparition du maître en 2003, l'acquis restait précaire; il s'agissait de le consolider si l'on souhaitait maintenir à terme la qualité de l'enseignement – c'est-à-dire la raison même de l'existence de l'école. Dès le début des négociations à la fin des années 1990, l'État du Valais s'est efforcé de jouer la carte «Varga» pour faire entrer le canton dans le jeu des HEM; mais il y a également mis les moyens, loyalement. Dans un premier temps, les classes professionnelles du Conservatoire Cantonal ont été fusionnées avec l'École Supérieure de Musique de maître Varga; bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis; et le patrimoine Varga, considérable, est devenu toujours plus difficile à valoriser, en raison notamment de la situation de division qui a suivi la disparition du maître. Ainsi, il existe encore à ce jour deux concours de violon rivaux, et le Festival créé par le maître hongrois ne porte même plus son nom. La volonté du Canton n'a toutefois jamais fléchi, comme le relève le directeur du site de Sion, Jan Dobrzelewski; et c'est là une opportunité unique pour parvenir à pérenniser l'héritage.

Il est à souhaiter ardemment que les efforts investis parviennent à ancrer dans le paysage valaisan un enseignement musical de haut niveau; le Valais héberge en effet des manifestations classiques très importantes, comme les festivals de Verbier et de Zermatt, ou la saison de concerts de la Fondation Gianadda; il ne serait certainement pas bon que tout cela se déroule dans un contexte de désert au

niveau pédagogique. Il reste toutefois un point que l'on ne peut que difficilement comprendre: le Valais, fort de sa tradition au niveau de la musique de cuivres, garnit les classes des conservatoires suisses, et nombreux sont les Valaisans qui obtiennent des postes importants comme trompettiste ou tromboniste dans les orchestres suisses ou étrangers. C'est qu'il existe ici un vivier impressionnant de jeunes talents, mis en valeur par l'esprit de compétition très poussé qui règne dans ce milieu; une section de cuivres y aurait donc des conditions très favorables pour s'épanouir, et produirait certainement, grâce au réseau HEM, des résultats encore plus intéressants que par le passé; il s'agirait notamment de parvenir à sensibiliser à la musique classique de jeunes exécutants qui la connaissent souvent mal. Seule une classe professionnelle de cuivres à Sion pourrait atteindre un tel effet d'émulation et d'entraînement; cela pourrait même servir de point de départ à une école majeure au niveau international, si on sait bien la concevoir et l'entourer. Je suis personnellement d'autant mieux placé pour en parler que, bien que Valaisan, je n'ai moi-même jamais appartenu à ce monde particulier des fanfares, et ne suis pas spécialement porté sur la musique de cuivres; mais en stricte objectivité, c'est là, avec la tradition chorale fribourgeoise, ce qui paraît être la meilleure opportunité d'ancrage régional pour la HEM romande.

### Fribourg

Moins fragilisé que Sion ou Neuchâtel, Fribourg est par conséquent le site qui supporte le moins bien l'obligation qui

lui a été faite de s'allier pour survivre. Cette réaction passera sans doute, le jour où les acteurs auront pleinement pris conscience de la plus-value qu'apporte à Fribourg l'insertion dans le réseau HEM lausannois. Ainsi, comme le rappelle Pierre Wavre, il n'existe jusqu'ici pas de classe professionnelle de violoncelle à Fribourg, une circonstance très handicapante pour le développement des activités de musique de chambre. Directrice du site de Fribourg, France Christine Fournet détaille pour nous les atouts de son institution dans un article séparé (voir p. 35). Il en est un toutefois qui est généralement oublié, parce qu'il ne correspond pour l'instant à aucune catégorie bien définie dans l'éducation musicale: celui du chanteur choriste. Comme on le sait bien, une formation de chanteur soliste n'est pas suffisante au futur choriste professionnel: l'écoute des autres, l'intonation *a cappella*, la fusion au sein d'un registre, et notamment le contrôle du vibrato qui peut ruiner cet équilibre de couleur, sont autant de points qui ne sont pas abordés dans un cours de technique vocale, mais qui sont transmis, de manière empirique, au sein des ensembles expérimentés. Il est très étonnant qu'un tel aspect ne soit jamais abordé dans nos conservatoires, alors même qu'au cours de leur carrière, une majorité des élèves professionnels de chant seront actifs surtout dans le domaine choral. Même si elle n'est que rarement professionnelle, l'activité chorale fribourgeoise, la plus importante dans notre pays, pourrait servir de base pour développer ces différents aspects, et enrichir de manière unique l'offre d'enseignement des HEM romandes.

### La recherche

Parmi les nouveautés les plus spectaculaires des HEM, figure l'obligation pour les écoles de consacrer une partie de leurs ressources à la recherche. « Recherche » : pour beaucoup, le mot est nouveau, voire intimidant. Il faut savoir que cette exigence a été fixée dans le contexte des « HES », écoles techniques dont la vocation est totalement différente de celle des conservatoires ; on comprend qu'elle entend surtout nourrir l'enseignement en lui apportant régulièrement des matériaux nouveaux. Comment dès lors l'appliquer au cas des écoles de musique qui, au contraire des universités, n'ont pas jusqu'ici pratiqué de recherche ? Le savoir dispensé par les professeurs d'instrument ou de chant n'étant pas théorique ou intellectuel, que peut-on bien mettre sous ce terme de « recherche » ? Les malentendus guettent, d'autant plus qu'au niveau HES, la définition retenue parle de « recherche appliquée », contrairement aux universités ou écoles polytechniques, qui seraient concernées par la recherche pure. Pour un ingénieur HES, il s'agira donc par exemple de développer des prototypes mettant en œuvre des découvertes faites par d'autres dans un domaine moins concret. Philippe Dinkel, lui-même musicologue, ne croit pas à la possibilité d'une telle distinction entre recherche pure et appliquée, dans le cas particulier de la musique ; pour autant, il ne faudrait pas essayer de singer ce que les Universités font déjà, en mieux ; concrètement, à Genève, la recherche prend des directions multiples, dans les domaines de l'électro-acoustique, de l'histoire musicale locale, des

compositeurs attachés de près ou de loin à l'institution au cours de son histoire, etc. Lausanne est plus embarrassée, reconnaissant avoir peu d'expérience dans ce domaine, mais envisage de se spécialiser dans des projets de recherche en lien avec la pédagogie, avec notamment à terme la création d'un Institut de Pédagogie Musicale. D'une manière comme d'une autre, cette nouvelle donnée n'est pas sans conséquences au niveau des critères de recrutement des enseignants : on aura dès lors tendance à se tourner vers des personnalités un peu différentes, plus aptes à la formalisation verbale, plus enclines à une vision d'équipe, et à une curiosité intellectuelle qui n'était pas forcément aussi visible pour la génération précédente. Est-ce mieux, est-ce moins bien ? Philippe Dinkel constate que c'est différent ; et de parler d'une « mutation génétique » qui peut prendre plusieurs générations de professeurs. Il reconnaît obtenir à cet égard une écoute attentive de la part des instances supérieures de la HES-SO, qui découvrent le domaine de l'enseignement artistique en même temps que nous faisons connaissance avec les sciences de l'ingénieur ! C'est ainsi que les dernières tendances iraient dans le sens d'une reconnaissance des activités de création comme équivalentes à la recherche. Mais l'expérimentation sur le terrain réserve sans doute encore bien des surprises en la matière...

### La bureaucratie

Sur un point en revanche, tous sont d'accord : l'« implémentation » du système de Bologne, ajoutée aux fusions intercantionales, a entraîné une explosion des char-

ges administratives. La situation est particulièrement spectaculaire à Lausanne, qui a dû faire face à la fusion de quatre entités distinctes : au total, c'est plus de la moitié du premier étage du bâtiment de la rue de la Grotte qui a dû être converti progressivement en bureaux ; c'est que les intervenants sont nombreux : Canton, HES, Confédération ; certains imposent l'emploi de logiciels retors, tous sont particulièrement gourmands en statistiques de tout genre. À Genève, Philippe Dinkel déclare avoir dû doubler les effectifs administratifs en quelques années ; il affirme son souci de protéger les professeurs de ces « galères » bureaucratiques et espère que, sur l'intervention de la Confédération notamment, la situation se stabilise et se simplifie ; tous reconnaissent de manière générale vivre mal cette situation, même si l'on estime qu'il s'agit d'une évolution globale de la société, dont la musique n'est de loin pas la seule victime.

### Vision d'avenir

On ne peut qu'être frappé par l'expression « gros œuvre » utilisée par Philippe Dinkel pour qualifier les étapes franchies jusqu'ici. En effet, c'est comme si on pouvait le toucher : le béton est encore frais, mais il paraît déjà solide ; bientôt, il se couvrira de couleurs vives, de matières chaleureuses. C'est, de toute évidence, une maison où l'on va passer quelques dizaines d'années. Bien que le recul manque totalement pour évaluer la portée de la « révolution HEM », quelques effets sont déjà mesurables. Ainsi, à Lausanne, aussi bien Pierre Wavre qu'Hervé Klopfenstein parlent

d'un niveau qui a été « aspiré vers le haut ». À Genève, où l'on ne fait pas un tel constat, on observe que les étudiants français sont plus nombreux que jamais. Une fois le système de Bologne bien implanté dans l'Hexagone (ce qui n'est pas encore le cas), ils seront peut-être moins attirés par les écoles romandes ; il faudra donc veiller à « diversifier le portefeuille » en temps opportun. De même, il ne faut pas négliger d'expliquer aux écoles d'ingénieurs voisines la raison de la présence d'un grand nombre d'étudiants étrangers dans les écoles de musique, une situation qui n'est pas partagée par les autres HES, au profil plus local. Un quota maximum de 50% d'étudiants étrangers a été défini, au-delà duquel le canton concerné doit mettre lui-même de sa poche. Enfin, parmi les maladies de jeunesse souvent signalées, plusieurs professeurs se plaignent que l'offre accrue de cours prive les élèves d'une partie importante de leur temps, qui serait plus utile pour travailler leur branche principale. Un certain nombre d'heures de vol seront nécessaires pour vraiment connaître l'instrument, et en tirer le meilleur parti. Mais au-delà de ces nécessaires clarifications, tous soulignent d'ores et déjà le potentiel magnifique des HEM romandes, qui constituent à n'en pas douter une opportunité incroyable, en termes de rayonnement.

Les moyens ont changé, certes. La Confédération s'est unie aux Cantons pour soutenir leurs efforts. Mais surtout, c'est le fait d'avoir enfin réussi à concentrer les forces qui les multiplie ; il était temps ; on peut en espérer de grandes choses.

VINCENT ARLETTAZ



# Revue Musicale

de Suisse Romande

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE !

NOM : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Numéro : .....

Code Postal : ..... Localité : ..... Pays : .....

Signature : .....

- Je m'abonne à l'essai pour une année (4 numéros) et je bénéficie de l'**offre spéciale pour nouvel abonné à 29 francs suisses (au lieu de 42, soit 30% d'économie)**. Offre non renouvelable, valable seulement pour un nouvel abonné (personne physique). Prix pour la Suisse. Pour l'Europe: 25 euros (au lieu de 36). Reste du monde: 49 francs suisses (au lieu de 70).
- Je souscris à un abonnement de soutien pour ..... Frs. (à partir de 60).
- Je souscris à un abonnement pour étudiant à 25 Frs. (valable seulement pour la Suisse); je joins à mon envoi sous enveloppe une photocopie de ma carte d'étudiant.
- J'offre un abonnement à la personne suivante (Suisse: 42 Frs. Europe: 60 Frs. Reste du monde: 70 Frs.):

Nom, prénom : .....

Rue, n° : .....

NPA, localité : .....

Pays : .....

**Renvoyer ou faxer ce formulaire à :**

Revue Musicale de Suisse Romande  
39, rue de la Colombière  
CH-1926 Fully  
Fax: +41 27 746 13 77    abo@rmsr.ch

